

# Faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2023.

VILLE DE  
BEAUCEVILLE



3 juin 2024



En vertu de la Loi sur les cités et les villes, article 105.2.2, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe.

Le rapport financier 2023 a été déposé au conseil municipal, le mardi 21 mai 2024. L'auditeur externe et indépendant, Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. émet un rapport présentant une opinion avec réserve. À l'exception du fondement de l'opinion avec réserve découlant de l'application du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, qui est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, l'entité doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, l'entité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être déterminées.



**EXCÉDENT (SURPLUS) DE L'ANNÉE 2023:****1 253 233 \$**

<b>Explications de l'excédent</b>	<b>Variations avec le budget</b>	
<b>Revenus:</b>		
Revenus de taxes et droits mutation	528 210 \$	
Paiements tenant lieu de taxes	(94 806) \$	
Revenus de transferts (subvention MSP inondation, MTQ entretien des chemins)	252 455 \$	
Services rendus (aréna, location de glace et restaurant)	410 735 \$	
Revenus d'intérêts, amendes et pénalités	185 509 \$	
Autres revenus (ventes terrains parc industriel et divers)	219 328 \$	
		1 501 431 \$
<b>Dépenses: ( - équivaut à une dépense plus élevée qu'au budget)</b>		
Administration générale	(181 824) \$	
Sécurité publique	(13 496) \$	
Transport	5 086 \$	
Hygiène du milieu	(192 911) \$	
Santé et bien-être	4 552 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	(151 194) \$	
Loisirs et culture	(18 259) \$	
Intérêts (frais financiers)	(6 195) \$	(554 241) \$
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales et affectations</b>		306 043 \$
<b>Excédent de l'année</b>		<b>1 253 233 \$</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ:</b>		<b>2 234 181 \$</b>

Ce surplus s'explique principalement par les revenus supplémentaires non prévus, soit des revenus de taxes foncières et compensations pour les services (construction de nouvelles résidences, commerces et industries : 383 892 \$), revenus de subventions (entretien des routes : 151 682 \$), de droits de mutations (136 017 \$), de ventes de terrains dans le parc industriel (157 449 \$), de revenus d'intérêts (156 149 \$) et de revenus de loisirs à l'aréna (location de glace et restaurant : 136 246\$). La somme de ces items représente une augmentation des revenus de 1 121 435 \$.

## INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS POUR 2023

Au cours de l'exercice financier 2023, la Ville a fait des investissements pour un montant total de 6 367 881 \$. En comparaison avec l'investissement réalisé l'an passé, ceci représente une hausse de 80%.

Les principaux projets d'immobilisations **réalisés ou en cours de réalisation** sont :

Revitalisation Centre-Ville phase I (poursuite des acquisitions et démolitions des propriétés)	330 177 \$
Projet MULTISPORTS (Aréna et Cité sportive) (éclairage baseball)	384 828 \$
Divers éléments de mises à jour usines filtration et épuration (TECQ 2019-2023) (automate et toiture)	252 728 \$
Prolongement de services 183 <sup>e</sup> Rue	1 470 304 \$
Prolongement des services (développement de la route Fraser phase II)	710 350 \$
Acquisition de terrains route Fraser	235 072 \$
Réfection 17 <sup>e</sup> & 21 <sup>e</sup> Avenues	1 222 386 \$
Remplacement de ponceaux rang Ste-Catherine & 98 <sup>e</sup> Rue	141 748 \$
Chargeur sur Roues	426 081 \$
Prolongement route Fraser Phase III	200 166 \$
Plan de gestion des débordements (TECQ 2019-2023)	162 684 \$
Réfection 40 <sup>e</sup> Avenue & 84 <sup>e</sup> Rue	99 037 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>5 635 561 \$</b>

La réalisation des projets d'investissements a été en grande partie financée par des subventions ou des tiers (promoteurs ou dons) (37 %), par des emprunts (52 %) ou encore par divers fonds de la Ville (11 %).

## ENDETTEMENT

L'endettement total net à long terme passe de 16 972 326 \$ à 20 307 309 \$, une hausse de 3 334 983 \$, soit de 20 %. À noter que de ce montant, est inclus une quote-part de dette à la MRC Beauce-Centre pour les travaux de la piste cyclable d'une somme de 1 970 313 \$. La Ville de Beauceville priorise les investissements pour lesquels une aide financière y est greffée. Ainsi, un travail constant de recherche de subventions auprès de divers organismes dans une quête croissante de développement et d'amélioration continue de ses infrastructures, de ses bâtiments, de ses équipements et de ses machineries diverses, etc. La Ville de Beauceville est soucieuse de son endettement et veille à ce que les investissements réalisés soit en harmonie avec la capacité de la charge fiscale de ses citoyens.

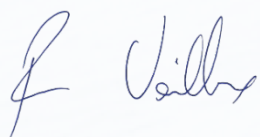
## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En vertu de l'adoption du projet de loi 122, la Ville doit déclarer la rémunération et les allocations de dépenses des élus dans le rapport financier et sur le site Internet de la Ville.

La rémunération comprend également celle d'un organisme mandataire du conseil ou d'un organisme supramunicipal (par exemple la MRC Beauce-Centre) pour chacun des élus du conseil municipal 2023.

Élus	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépenses	Total
François Veilleux (maire)	66 333 \$	18 207 \$	84 540 \$
François Veilleux (MRC)	4 128 \$	-	4 128 \$
Patrick Mathieu (MRC)	206 \$	103 \$	310 \$
David Veilleux (district 1)	9 343 \$	4 672 \$	14 015 \$
Jérôme Pomerleau (district 2)	9 800 \$	4 900 \$	14 699 \$
Nicole Jacques (district 3)	9 571 \$	4 786 \$	14 357 \$
Kevin Pomerleau (district 4)	9 742 \$	4 871 \$	14 614 \$
Patrick Mathieu (district 5)	11 282 \$	5 641 \$	16 923 \$
Vincent Roy (district 6)	9 628 \$	4 814 \$	14 443 \$
<b>Total</b>	<b>130 034 \$</b>	<b>47 994 \$</b>	<b>178 028 \$</b>

VILLE DE  
BEAUCEVILLE



**François Veilleux**  
MAIRE

En date du 3 juin 2024

Éclairage baseball, Dek hockey et basketball  
Cité Sportive Rotary (mai 2024)

